



## Avenant a mon contrat pour un changement de statut

-----  
Par NAT

Bonjour,  
mon employeur veut me changer de statut je suis actuellement AAC avec un statut de technicien niveau 5 echelon 1 ils veulent me passer employe niveau 4 echelon 2 (convention du commerce de gros) ils ne me changent pas mon salaire mais j'ai peur qu'en changeant de statut je ne puisse plus evoluer quels avantages ou inconvenients cela m'apporte t-il ? est ce qu'une AAC peut etre technicien ? ai je le droit de refuser ? quelles conséquences si je refuse ?

-----  
Par pat76

Bonjour

Votre statut a été précisé dans votre contrat de travail?

Il est spécifié sur vos bulletins de salaire?

Qu'entendez-vous par AAC (agent d'aminsitration centrale?)

-----  
Par NAT

Bonjour merci d'avoir repondu rapidement  
j'ai deja eu un avenant a mon contrat me precisant que je passais tehnicien niveau 5 echelon en 2002 1 et maintenant ils veullent m'en faire un autre pour mettre employe niveau 4 echelon 1 j'ai l'impression qu'ils redescendent mon niveau AAC veut dire assistante administrative et commerciale j'etais deja AAC quand il m'on fait un avenant pour me passer technicien et maintenant ils me disent que ca n'existe pas (10 ans pour s'en rendre compte) pour les AAC et le statut de technicien est bien présent sur ma fiche de paye

-----  
Par pat76

Bonjour

Vous avez vérifié avec la grille salariale de votre convention collective à quel poste correspondait exactement votre niveau et votre coefficient actuel?